

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.AG.24-03-00

Date convocation : 23.04.2024
Nombre de conseillers présents et
représentés : 20

Votants : 20
Délibération publiée le : 30/04/2024

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Marc PUYPE, Yves VENÇON, Catherine BA, Denise BOUVIER, Jérôme ARRAMBOURG, Nathalie LLAMBRICH ; Eric BA ;

ONT DONNÉ PROCURATION : Martine PAVAILLER (pouvoir à JM Masson) ; Estelle SEGURA (pouvoir à MC Regache) ; Didier BRAU (pouvoir à M. Mitanne) ; Julien PERRIN (pouvoir à T. Longchamp) ; Loïc CALARD (pouvoir à N. Llambrich) ;

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Samuèle SALMON

ABSENTS : Sandrine CROST ; David RICHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Delphyne GISSIEN, élue sur la liste « Ambitions et raison » a présenté par courrier en date du 9 avril 2024, reçu en mairie le même jour sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Madame la Préfète de l'Ain a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

D.AG.24-03-00

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, le candidat élu sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Accusé de réception préfectoral
001-210103784-20240429-240300-NOUVCM-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024

Monsieur Eric BA est donc appelé à remplacer Madame Delphyne GISSIEN au sein du conseil municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 26 octobre 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral Monsieur Eric BA est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Madame la Préfète sera informée de cette modification.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte :

- ✧ **De la démission de Madame Delphyne GISSIEN**
- ✧ **De l'installation de Monsieur Eric BA en qualité de conseiller municipal**

Le nouveau tableau du conseil municipal est fixé comme suit : voir annexe

Le Conseil municipal :

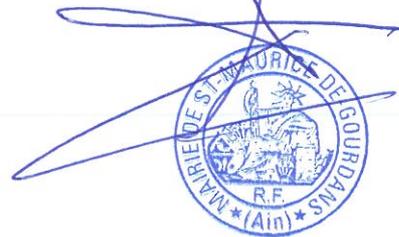
- PREND ACTE à l'unanimité de l'ensemble de ces propositions.

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Myriam SAINT-GENIS



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr